

PREMIERE IMMATRICULATION D'UN DEUX-ROUES DE MOINS DE 50cm³

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations concernant l'immatriculation des cyclomoteurs en consultant notre site internet : www.vaucluse.pref.gouv.fr

Rubrique
*Vos Démarches en ligne - Transports
Immatriculation d'un cyclomoteur*

POUR OBTENIR UN CERTIFICAT DE SITUATION ADMINISTRATIVE

Consulter les sites Internet:
www.service-public.fr
www.ants.intrieur.gouv.fr
www.siv.interieur.gouv.fr
www.vaucluse.gouv.fr

Adresser votre demande par courrier à la préfecture ou la sous-préfecture de Carpentras :

- préciser le numéro d'immatriculation du véhicule,
- joindre une copie de la pièce d'identité du titulaire,
- joindre une copie du certificat d'immatriculation,
- joindre une enveloppe format minimal de 160x220 mm, portant votre nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 20g.

Imprimer votre certificat à la borne de non-gage située dans le hall de la préfecture (pensez à vous munir du certificat d'immatriculation)

Se présenter au guichet avec :

- le numéro d'immatriculation du véhicule
- la pièce d'identité du titulaire du certificat d'immatriculation

Le certificat de situation administrative doit **être remis par le vendeur à son acheteur** et ne peut donc être obtenu que par le titulaire du certificat d'immatriculation.

HORAIRES D'ACCUEIL - CONTACT

Pour toute autre opération ou dossier complexe (importation des véhicules étrangers, succession...) ou tout renseignement complémentaire vous pouvez :

composer le **numéro d'appel 3939** du lundi au vendredi de 8h à 20h00, et le samedi de 8h30 à 18h00

ou
consulter le **site Internet** de la Préfecture de Vaucluse :

www.vaucluse.gouv.fr
rubrique Démarches administratives

Préfecture de Vaucluse	Sous-Préfecture de Carpentras
Accueil des guichets	
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h	lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h
Fermé le mercredi	
Accueil téléphonique	
mardi et jeudi de 14h00 à 16h00 au 04 88 17 84 94	mercredi de 8h30 à 11h au 04 90 67 70 00
Adresse postale	
Bureau de la Circulation Routière Service Immatriculation 84905 AVIGNON Cedex 9	Immatriculation des véhicules 62 rue de la sous-préfecture BP 90266 84208 Carpentras Cedex

Vous pouvez aussi adresser un **message électronique** à : pref-contact@vaucluse.gouv.fr

* Coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe



La préfecture de Vaucluse à votre service

BUREAU DE LA CIRCULATION ROUTIERE

IMMATRICULATION DES VEHICULES



Ce recueil d'information répertorie les démarches administratives et recense les horaires et coordonnées des services.

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR UN CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

AUPRES DE PROFESSIONNELS HABILITES

Vous pouvez adresser votre demande d'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion à un professionnel habilité, dont la liste est disponible sur le site internet : www.ants.interieur.gouv.fr

PAR COURRIER

Pour le département de Vaucluse, vos demandes doivent être adressées :

- à la **préfecture d'Avignon**, si vous résidez dans les arrondissements d'Avignon et d'Apt ;
- à la **sous-préfecture de Carpentras**, si vous résidez dans l'arrondissement de Carpentras.

A l'exception d'Avignon et Carpentras, vous pouvez aussi déposer votre dossier auprès de votre **mairie**.
Votre certificat d'immatriculation sera acheminé directement à votre domicile par courrier suivi.

EN GUICHET

Les dossiers d'immatriculation de véhicules d'occasion français ne sont plus traités aux guichets de la préfecture d'Avignon.
Vous pouvez déposer votre dossier accompagné d'un chèque ou mandat cash au dépôt express installé dans le hall d'accueil général de la Préfecture de Vaucluse.

Tous les imprimés et renseignements relatifs aux formalités d'immatriculation des véhicules sont disponibles à la préfecture, à la sous-préfecture de Carpentras, en mairie ou sur les sites Internet suivants :

www.service-public.fr
www.ants.interieur.gouv.fr
www.vaucluse.gouv.fr

PIECES COMMUNES A FOURNIR POUR TOUTES OPERATIONS RELATIVES AU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

- La demande de certificat d'immatriculation (formulaire Cerfa n°13750*03) complétée et signée par le demandeur. Pour une entreprise, ajouter le cachet et la signature du gérant.
- Un justificatif d'identité en cours de validité de chaque personne demandant à figurer sur le certificat d'immatriculation. Pour les entreprises, un extrait K-bis ou L-bis du registre du commerce et des sociétés daté de moins de deux ans.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Le règlement de la taxe due (voir la fiche de tarification disponible sur notre site Internet).

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR SELON LE CAS EN COMPLEMENT DES PIECES INDIQUEES CI-DESSUS

↳ IMMATRICULATION D'UN VEHICULE OCCASION

- Le certificat d'immatriculation original barré comportant la mention « vendu le .../.../... » (date de la cession) suivie de sa signature du ou des vendeur(s).
- Le certificat de cession dûment complété et signé par le ou les vendeur(s) et acquéreur(s). Pour une entreprise, ajouter le cachet et la signature du gérant. Cerfa n° 13754*02.
- Si le véhicule a été acheté à un garage, fournir le récépissé d'enregistrement de la dernière déclaration d'achat.
- La justification d'un contrôle technique favorable de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans.
- Pour les véhicules étrangers, joindre en complément un quitus fiscal et un certificat de conformité européen délivré par le constructeur.

↳ CHANGEMENT DE DOMICILE

- Pour une ancienne immatriculation (ex: 1111 ZA 84): fournir l'original du certificat d'immatriculation.
- Pour une nouvelle immatriculation (ex: ZZ-999-ZZ): vous pouvez effectuer votre changement d'adresse sur le site www.mon-service-public.fr (uniquement dans le mois qui suit votre déménagement). Vous pouvez aussi vous présenter au guichet avec la copie du certificat d'immatriculation.

↳ CHANGEMENT D'ETAT MATRIMONIAL (HORS SUCCESSION)

- L'original du certificat d'immatriculation
- La copie du livret de famille, du bulletin de mariage ou du jugement définitif de divorce.
- La justification d'un contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans.

↳ DUPLICATA DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION EN CAS DE DETERIORATION – PERTE - VOL

- Le certificat d'immatriculation détérioré
ou
La déclaration de perte établie par vos soins, Cerfa n° 13753*02
ou
La déclaration de vol enregistrée par les forces de l'ordre, Cerfa n° 13753*02

et
- La justification d'un contrôle technique en cours de validité pour les véhicules de plus de 4 ans.